

Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies, ISPA
Groupement romand d'études sur l'alcoolisme et les toxicomanies, GREAT
Fachverband Sucht

Communiqué de presse

Berne et Lausanne, le 6 mars 2006

Impôt sur la bière: pour le Conseil des Etats, être complètement ivre pour 3 francs, c'est acceptable!

Les conclusions de la recherche, des expériences internationales ainsi que les intérêts de la protection de la jeunesse sont clairs: pour contrecarrer les dramatiques états d'ivresse, il faut augmenter l'impôt sur la bière, actuellement extrêmement bas. Les organisations de professionnels de la dépendances de Suisse (GREAT et Fachverband Sucht) et l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA) militent pour cela. Une majorité du Conseil des Etats, par sa décision sur la loi sur l'imposition de la bière, a fait la sourde oreille aux évidences en matière de prévention. Toutefois, le Conseil des Etats a refusé la proposition d'une réduction supplémentaire de l'impôt actuel.

Les états d'ivresse chez les jeunes sont en constante augmentation. Chez les 15-16 ans, un garçon sur cinq et une fille sur dix ont au moins trois fois par mois des états d'ivresse. La bière est alors leur boisson préférée. Dans les vingt dernières années, la proportion de jeunes qui consomment de l'alcool une ou plusieurs fois par semaine a doublé.

Pour les deux organisations de professionnels de la dépendance et l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies ISPA, la manière de réagir à cette situation au plan politique est claire: une augmentation substantielle de l'impôt sur la bière. L'effet d'une augmentation de l'impôt sur la consommation des jeunes a été clairement démontré avec l'exemple des alcopops: après l'augmentation de l'impôt, qui a passé de 45 centimes à fr. 1.80, la consommation a massivement diminué. Les expériences internationales corroborent ce lien.

L'impôt sur la bière, avec ses fr. 5.30 par litre d'alcool pur, est aujourd'hui déjà très bas comparé à l'impôt sur les spiritueux (fr. 29.-). La bière est ainsi souvent moins chère qu'un soda sucré sans alcool. A la Coop par exemple, une bouteille de soda (5 dl) coûte aujourd'hui Fr. 1,25, soit bien plus cher qu'une canette de bière (5 dl), que l'on trouve déjà pour 75 centimes. En d'autres termes, les adolescents peuvent aujourd'hui avec à peine 3 francs prendre une cuite!

Le Conseil des Etats trouve cela acceptable. Il s'est en effet moqué de toute les mises en garde des spécialistes de la dépendance dans sa décision sur l'imposition de la bière, et a ainsi donné un signal catastrophique du point de vue de la prévention. Pour les spécialiste du domaine, cette décision est irresponsable et scandaleuse. De fait, le Conseil des Etats promeut les abus d'alcool des jeunes au lieu de les freiner.

Pour des questions et informations:

Michel Graf, directeur ISPA, 021 321 29 79, 079 427 52 00, mgraf@sfa-ispa.ch

Jean-Félix Savary, secrétaire général du GREAT, 079 345 73 19, jf.savary@great-aria.ch